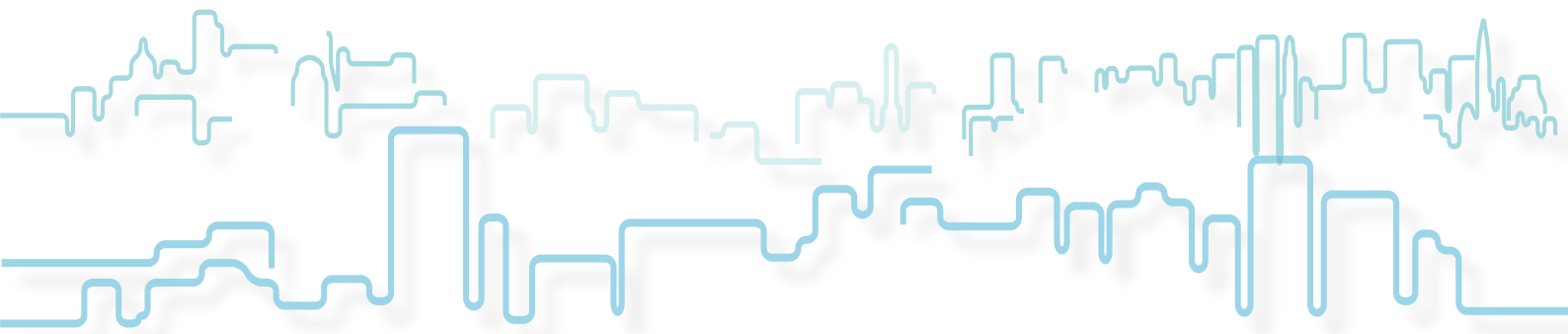


Regard



SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'INDRE EN 2013



LE MOT DU PRÉFET

"La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration"
(article XV de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789)



Conformément à l'article L.3121-26 du code général des collectivités territoriales, le représentant de l'Etat dans le département doit informer le Conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département.

Au-delà de cette obligation légale, ce rapport d'activité qui se veut synthétique et sans vocation à l'exhaustivité, permet de jeter un regard rétrospectif sur les actions entreprises par l'Etat dans le département.

L'heure est aussi à la clarté. Elle doit d'abord être financière : nos concitoyens et leurs représentants doivent pouvoir apprécier l'emploi des deniers publics. Elle doit aussi être politique : nous devons montrer que la gestion et les décisions des pouvoirs publics s'inscrivent dans des démarches responsables, aussi bien dans les domaines social, économique ou environnemental. C'est cela aussi le développement durable.

Dans un contexte économique difficile, au niveau national comme dans notre département, les services de l'Etat sont mobilisés pour répondre aux préoccupations majeures de nos concitoyens : l'emploi et la sécurité.

La croissance et l'emploi constituent aujourd'hui la principale priorité de l'Etat. Je me suis attaché, aux côtés des collectivités territoriales, à promouvoir et à déployer les dispositifs gouvernementaux destinés à favoriser l'emploi des jeunes et à soutenir les entreprises, le tissu économique et la sauvegarde de l'emploi local.

Permettre aux jeunes non ou peu formés d'accéder à une première expérience professionnelle et réaliser la transmission du savoir au sein des entreprises a été mon principal objectif de 2013 : 383 emplois d'avenir ont été conclus dans le département de l'Indre et plus de 82 contrats de génération ont été lancés.

D'autres actions ont été engagées en direction des personnes fragiles, avec notamment le déploiement des contrats uniques d'insertion et le soutien aux services d'insertion par l'activité économique. Par ailleurs, dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, l'Etat a voulu faciliter l'accès au logement à travers une « révision » du fonctionnement du service intégré d'accueil et d'orientation.

La sécurité, fonction régalienne par excellence, fait l'objet d'efforts constants et continus des services de police et de gendarmerie, en particulier, dans la lutte contre les cambriolages.

Enfin, dans un département connu pour la qualité exceptionnelle de son patrimoine naturel et architectural, l'engagement des services en faveur d'un développement durable a été continu, par la promotion d'une politique de l'eau ambitieuse et le développement des énergies renouvelables, dans le respect de l'identité culturelle du Bas-Berry.

Cette action de l'Etat a été menée à l'écoute des partenaires et en favorisant le dialogue : c'est la garantie d'un développement du territoire prenant en compte l'intérêt de tous.

Cet objectif, que je poursuis, est celui de tous les agents de l'Etat dans le département qui ont contribué par leurs efforts quotidiens, à la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées, avec conviction, dans une démarche de modernisation et d'amélioration des services rendus au public. La certification QUALIPREF, obtenue en 2012, a été maintenue en 2013 par l'Association française de Normalisation (AFNOR) pour la préfecture de l'Indre, qui obtient la 12ème place du classement national.

Jérôme GUTTON

Préfet de l'Indre

S O M M A I R E

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE	6
1. La politique de l'emploi dans l'Indre	
2. Le soutien aux entreprises et au développement économique du territoire	
ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	9
1. Lutter contre la délinquance	
2. Renforcer la sécurité routière	
3. Prévenir les risques naturels et technologiques et gérer les crises	
4. Renforcer le dispositif de veille et de sécurité sanitaire	
5. Assurer la sécurité et la protection des consommateurs	
6. Protéger la santé animale	
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	16
1. Protéger et restaurer les milieux naturels	
2. La Politique Agricole Commune	
3. Aménager le territoire	
4. Connaître et préserver le patrimoine	
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ	21
1. Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables	
2. Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	
3. Promouvoir l'action éducative, culturelle et sportive	
4. Promouvoir l'égalité hommes femmes	
5. Protéger la santé	
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER	25
1. Garantir les droits et libertés publiques	
2. La révision des valeurs locatives professionnelles	
3. Qualipref	

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

1. La politique de l'emploi dans l'Indre

L'État s'appuie essentiellement sur les services de l'Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) pour mener à bien son action dans le domaine de l'emploi. La DIRECCTE a une double mission, veiller à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises et à la qualité des emplois d'une part et d'autre part permettre par la mobilisation d'outils l'accès à l'emploi des personnes qui en sont privées.

Ce double objectif a conduit à la mise en œuvre des actions et activités qui visent également à anticiper les mutations économiques afin d'éviter les ruptures de contrats et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

A - L'effectivité du droit

Les missions du système d'Inspection du Travail visent le conseil, le contrôle et l'accompagnement au dialogue social.

En matière de conseil, le service de renseignements du public et de l'inspection du travail ont renseigné sur leurs droits 756 personnes en 2013 lors de rendez-vous à l'Unité Territoriale et 5 182 par téléphone.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et du renseignement délivré, un service sur rendez-vous a été mis en place. Cette nouvelle organisation a été très appréciée par les usagers et les agents, en ce qu'elle évite des temps d'attente et sécurise le renseignement par une recherche préalable sur les situations complexes.

En matière de contrôle, l'activité a été soutenue avec 780 interventions en entreprise, malgré un effectif d'agents de contrôle réduit.

Vingt-deux procédures pénales ont été rédigées consécutivement à ces interventions, ce qui constitue la plus forte moyenne de la décennie ; ces procédures concernent majoritairement l'hygiène et la sécurité (douze procès-verbaux) mais aussi le travail illégal. L'action du Comité Opérationnel Départemental anti-fraude a particulièrement été suivie et 65 procédures ont été enregistrées, ce qui traduit une forte augmentation par rapport aux années précédentes pour le département mais également une forte implication au niveau régional.

En matière de dialogue social, l'Unité Territoriale 36 de la DIRECCTE a particulièrement œuvré en 2013 à rétablir des relations de confiance entre les partenaires sociaux, les organisations professionnelles et ses services.

Ainsi, deux séminaires ont été organisés en 2013 avec les dirigeants d'entreprises de plus de 50 salariés d'une part et les représentants du personnel d'autre part.

Les orientations qui seront poursuivies en 2014 visent à accroître la négociation collective et la conclusion d'accords, et à offrir un service plus proche des partenaires sociaux pour faciliter cette négociation.

B - L'emploi et la sécurisation des parcours professionnels dans l'Indre :

La situation de l'emploi dans le département de l'Indre et une activité économique fragile ont mobilisé l'action des services en vue de favoriser l'emploi des jeunes, fortement impacté.



a - Les emplois d'avenir

Ce dispositif est une formidable opportunité pour les jeunes **de 16 à 25 ans** (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), **pas ou peu qualifiés** et sans emploi de bénéficier d'un véritable emploi, à temps plein pour 3 ans, et d'une vraie formation.

La très forte mobilisation de l'ensemble des partenaires a ainsi permis de conclure 383 emplois d'avenir, dont 80 en faveur de jeunes résidents en zone urbaine sensible, au 31 décembre 2013. En outre, une convention cadre, signée le 18 juillet 2013 avec le Conseil général, porte sur 40 emplois d'avenir (en voie de recrutement) pour les établissements médico-sociaux.

b - L'alternance

Tandis que les **contrats de professionnalisation** subissaient une forte baisse passant de 182 en 2012 à 110 en 2013, l'**apprentissage** a été fortement soutenu et la campagne 2013 est meilleure que celle de 2012 avec 1071 contrats conclus, plaçant ainsi l'Indre au premier rang des départements de la région Centre dans ce domaine.

c - Les contrats de génération

Dans le secteur marchand, l'accord national interprofessionnel signé de manière unanime par l'ensemble des syndicats pour prendre en compte à la fois la problématique de l'emploi des jeunes et celles des seniors à travers le **contrat de génération** a été repris dans une loi le 1^{er} mars 2013.

Dispositif de gestion des âges et des compétences, le contrat de génération constitue une seule mesure avec une application différenciée selon la taille des entreprises, afin de s'adapter aux enjeux rencontrés dans chacune d'elles.

Ce contrat est incitatif pour les plus petites entreprises et obligatoires pour les plus importantes. Concrètement, il permet à une entreprise de recruter un jeune de moins de 26 ans et de maintenir un senior dans l'emploi. Au 31 décembre 2013, ce sont 60 demandes individuelles qui ont été enregistrées ; 22 accords ou plans d'action ont été par ailleurs homologués ou enregistrés, dont 4 pour des entreprises de plus de 300 salariés et 18 pour des entreprises entre 50 et 299 salariés.



d - Les contrats aidés

Les contrats uniques d'insertion (CUI) ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Au 31 décembre 2013, 1068 CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour le secteur non marchand), et 103 CUI-CIE (contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi mobilisable pour le secteur marchand) ont été signés dans le département de l'Indre.

e - Le service civique

Engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme car seuls comptent le savoir-être et la motivation : le service civique est un dispositif qui se porte bien dans l'Indre. Indemnisé 573 € net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Cet engagement n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel ; les périodes n'excéderont pas 8 mois en 2014, mais les agréments des structures resteront valables au-delà de cette durée.

29 nouveaux contrats ont été conclus en 2013, dans l'Indre, confirmant les tendances observées les années précédentes : 78 % des agréments concernent des associations, 10 % des collectivités, 6 % des établissements publics et des services de l'État et 6 % des établissements de l'Éducation nationale.

60 % des bénéficiaires ont entre 18 et 22 ans, 1/3 de niveau III et 1/3 de niveau IV et seulement 22% de niveau V ou inférieur, ce qui confirme la complémentarité de ce dispositif à l'égard des emplois d'avenir.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a organisé, parfois en partenariat avec le département du Cher, 2 formations de tuteurs par an et une formation civique et citoyenne obligatoire pour les jeunes afin de garantir la qualité du dispositif.



2. Le soutien aux entreprises et au développement économique du territoire

A - Les aides directes à la création d'emplois, dans le cadre d'un projet d'investissement :

Depuis 2011, le Fonds aux restructurations de défense (FRED) a engagé près de 1,9 M€ pour soutenir la création potentielle de 404 emplois. A ce jour 112 emplois ont effectivement été créés dont 81 emplois sur la seule année 2013, sur des secteurs d'activité aussi divers que la maroquinerie (45 emplois), l'aéronautique (2 emplois), le BTP (5 emplois), les cosmétiques (6 emplois), la fabrication de machines industrielles (10 emplois) ou de portes fenêtres (6 emplois), la mécanique de précision (5 emplois) ou encore la formation (1 emploi) et la construction de château d'eau (1 emploi).

Une entreprise a bénéficié, en 2013, d'une subvention de 560 000 € au titre de la Prime à l'aménagement du territoire (PAT) pour la création de 80 emplois.

B - La sécurisation de l'emploi

En matière de sécurisation de l'emploi, l'année 2013 a été marquée par la refonte de la réglementation sur les licenciements collectifs pour motif économique et l'assouplissement des règles de mobilisation de l'activité partielle.

Ainsi, cinq Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont fait l'objet d'un suivi et d'une homologation par les services de l'UT DIRECCTE, prévoyant des mesures favorisant le reclassement des salariés.

85 entreprises ont sollicité et utilisé de l'activité partielle pour préserver les compétences malgré une activité réduite et 116 551 heures ont été indemnisées, ce qui correspond à 72 «équivalent temps plein annuel».

C - Le soutien aux entreprises en difficultés

Soutenir les entreprises en difficulté le plus tôt possible est un enjeu majeur, sur les plans économique et social pour les services de l'État : plusieurs instances, présidées par le Préfet, travaillent dans ce sens.

Cet accompagnement constitue l'une des principales missions de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) qui assure à ce titre le secrétariat :

- du Comité Départemental d'examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) : groupe de veille des entreprises dont les difficultés peuvent présenter un risque économique et social pour le département (4 réunions en 2013) ;
- de la Cellule de veille départementale des entreprises en difficultés à laquelle participe le Commissaire au Redressement Productif placé auprès du préfet de la région Centre (2 réunions en 2013) ;
- de la Commission Départementale de Financement de l'Économie (CDFE) qui dresse un état de la situation économique locale à l'aide d'indicateurs fournis par la DDFiP, l'URSSAF, la DIRECCTE, la Banque de France (1 réunion en 2013), avec les principaux partenaires économiques du département (le Conseil Général de l'Indre, les représentants des Maires du département, des chambres consulaires, des banques, des experts-comptables).

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre assure également l'animation et le secrétariat de la commission départementale des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), présidée le DDFiP. Elle examine les demandes de délais de paiement déposées par les entreprises en vue d'obtenir un plan d'apurement global de leurs dettes fiscales et sociales.

L'année 2013 a été marquée par une augmentation importante de dossiers de saisine de la CCSF retirés (46 contre 25 en 2012) et par une progression importante du nombre de dossiers de saisine déposés (23 saisines contre 12 en 2012). Au cours de l'exercice écoulé, la CCSF s'est réunie à 10 reprises.

Le nombre de plans de règlement accordés par la CCSF est en très nette augmentation par rapport à l'année précédente (21 en 2013 contre 10 en 2012). La durée moyenne du nombre d'échéances des plans accordés est de 20 mois.

Le nombre d'emplois concernés par les plans augmente fortement :
Ce constat confirme que les difficultés de trésorerie touchent également les grandes entreprises.

Année	Nombre de plans accordés	Nombre d'emplois concernés
2009	17	342
2010	7	357
2011	7	549
2012	10	662
2013	21	853

La répartition des entreprises ayant obtenu un plan par secteur d'activité est la suivante :

2013

Secteur d'activité	Nombre
Industrie	9
Construction	2
Commerce	6
Transport	2
Services	2

Une convention GEODE (diagnostics économiques et financiers d'entreprises bénéficiant d'aides ou de soutien des collectivités territoriales, des organismes publics ou des administrations à vocation économique) a été signée par la Banque de France avec le Conseil général de l'Indre, et a permis de soutenir 11 sociétés industrielles ou de services à l'industrie du département. La direction départementale de la Banque de France participe également aux différentes instances mises en place localement par l'État (cf supra) ou les collectivités territoriales dans le cadre des interventions économiques ou des différents dispositifs d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques.

D - La reconversion du site de défense du 517^{ème} régiment du train

Elle se traduit, pour ce qui concerne l'État, par une contribution au financement des projets éligibles au contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) et par la cession, à la communauté d'agglomération castelroussine, des emprises foncières du 517^{ème} Régiment du Train.

S'agissant du CRSD, la date de son échéance a été reportée au 6 juillet 2015 au lieu du 6 juillet 2013 pour permettre aux maîtres d'ouvrage de terminer les travaux et solliciter les subventions afférentes. Au 31 décembre 2013, le taux d'engagement des crédits s'élevait à 94% et celui des paiements à 45%.

S'agissant de la cession à l'euro symbolique des emprises du 517^{ème} RT à la communauté d'agglomération castelroussine, elle a été rendue possible par les décrets des 23 janvier et 13 novembre 2013. Les actes notariés ont quant à eux été signés entre l'État et la collectivité les 25 mars 2013 et 10 février 2014.

S'agissant de la cession au bénéfice de la commune de Déols (la cité des jardins et le service d'infrastructure locale), elle a été autorisée par le décret du 23 juillet 2013. La Fédération française de tir, s'étant très tôt déclarée acquéreur de ces deux biens et voulant y effectuer des travaux, bénéficie d'une convention d'occupation temporaire en attendant d'en devenir propriétaire en titre.



La Martinerie



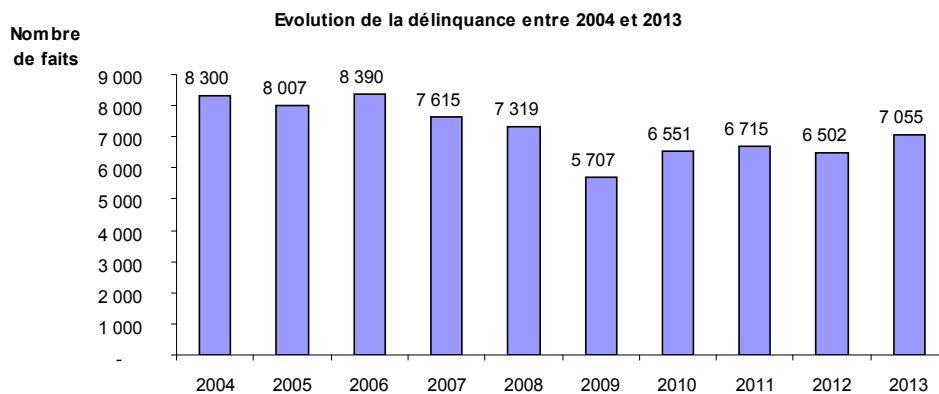
ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

1. Lutter contre la délinquance

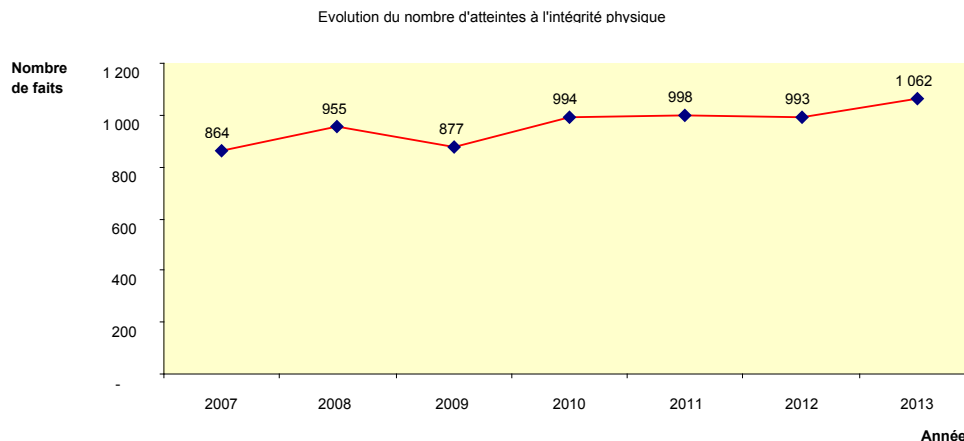
A - Bilan chiffré

La sécurité des citoyens au cœur des attentions

Le niveau général de la délinquance reste contenu, bien que la tendance pour 2013 soit à la hausse.



S'agissant des **atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes**, on enregistre 1 062 faits contre 993 l'année précédente. Le taux d'élucidation pour cette catégorie d'infraction a progressé de 6,86%.



Les **atteintes aux biens** augmentent de 12,52 %.

Bien que ces augmentations se situent dans une tendance nationale, ces chiffres ont exigé des efforts importants des forces de l'ordre dont l'objectif principal est de lutter contre ce phénomène (cf. rubrique « lutte contre les cambriolages » ci-après).

Les **escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrent une baisse de 76 faits (961 en 2013 contre 1 037 en 2012). Toutefois, le taux d'élucidation de ce type d'affaires stagne avec 705 faits élucidés en 2013 contre 709 en 2012.

B - La lutte contre les cambriolages, un chantier qui mobilise tous les efforts

Dans le département comme partout en France, les cambriolages sont responsables à eux seuls du tiers de l'augmentation de l'insécurité entre 2007 et 2012. L'objectif du plan national de lutte contre les cambriolages, annoncé par le ministre de l'Intérieur le 25 septembre 2013, est de donner un coup d'arrêt à cette tendance.

Ce plan, décliné localement en lien avec le Procureur de la République, comporte 4 volets :

- la redéfinition d'une stratégie de police judiciaire ciblée sur les délinquants d'habitude et les filières structurées ;
- l'occupation renforcée de la voie publique ;
- la protection des commerçants ;
- et enfin la mobilisation des partenaires de sécurité en développant un partenariat étroit.

Le renouvellement des méthodes et de la stratégie a permis, d'ores et déjà, de gagner en efficacité et en réactivité.

Concrètement, les effectifs sont déployés de manière à quadriller davantage le terrain. Le renforcement de cette stratégie a conduit notamment à l'interpellation d'individus en flagrant délit de cambriolage.

a/ La prévention

Dans le cadre du **fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**, en 2013, l'État a financé, à hauteur de 53 500 euros, 17 actions ciblant la prévention de la récidive, l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, la prévention des conflits, ainsi qu'un poste de travailleur social en zone police.

Dans le cadre de la **Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT)**, des actions ciblant principalement les jeunes et les publics en situation de précarité ont été menées pour un montant de 16 800 euros.

Le développement de la vidéo-protection, axe prioritaire depuis 2012, permet de se prémunir face à l'augmentation des cambriolages des locaux industriels et commerciaux. Les entreprises et les organisations professionnelles peuvent s'équiper au niveau des zones commerciales dépourvues de ces équipements. Il en est de même pour les collectivités qui peuvent compléter leur dispositif de sécurité par la vidéo-protection avec le soutien d'une enveloppe nationale émergeant sur les crédits du FIPD.

b/ Le renforcement opérationnel des forces de l'ordre

En complément des unités de surveillance existantes, un dispositif de **patrouilles** dynamiques constitué de patrouilleurs pédestres et de patrouilleurs à VTT existe depuis fin 2011. Quatre Vélo tout terrain ont été mis à disposition des personnels qui effectuent des patrouilles sur les secteurs sensibles des communes de la zone police, Châteauroux, Déols, Saint Maur et Le Poinçonnet. Ils ont pour objectif des missions de prévention et de dissuasion, le renforcement des liens avec la population et un temps de présence plus important dans les lieux non accessibles aux véhicules. **Ils sont à l'origine d'interpellations en matière de port d'arme, d'infraction à la législation sur les stupéfiants, et d'auteurs d'infractions au code de la route.**

L'État-major de sécurité, constitué des responsables des forces de l'ordre dans le département, coprésidé par le Procureur de la République et le Préfet, a poursuivi son travail d'adaptation en temps réel des dispositifs de lutte contre la délinquance en favorisant les échanges d'informations et la mutualisation des moyens des différents services de l'Etat en charge de la sécurité.

La cellule anti-cambriolages a été renforcée dans ses modes d'action en agissant par bassin de délinquance et non plus par zone de compétence. Composée de gendarmes et de policiers, elle permet une analyse de chaque fait et, à partir du diagnostic établi, de mettre en œuvre des opérations combinées et ciblées contre les cambrioleurs.

A titre d'exemple, cette stratégie a permis, en avril 2013, d'interpeller les auteurs de vols et tentatives de vols de véhicule commis aux alentours de Buzançais, Levroux et Châteauroux, solutionnant au total 42 délits.

Puis, en juin 2013, une équipe de 5 cambrioleurs, auteurs de 9 cambriolages dans des résidences principales lors de périodes en novembre 2012 dans le département de l'Indre, a été interpellée.

Cette collaboration est efficace puisque le taux d'élucidation des cambriolages a augmenté de 30,88 % en 2013.



Le partenariat entre forces de police et de gendarmerie a été réaffirmé et renforcé avec la signature de la **convention de coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et territoires (CORAT)** qui permet aux forces de police et de gendarmerie de mettre leurs ressources en commun dans le traitement de la délinquance ayant pour périmètre l'agglomération castelroussine et ses environs.



c/ Des dispositifs spécifiques centrés sur les catégories de public

Des dispositifs pour les **professionnels dits à risque**

Des dispositifs d'intervention et de sécurisation ont été mis en œuvre au profit des bijouteries, bureaux de tabac et entreprises de BTP par exemple.

Les opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors ont été reconduites et renforcées. La première qui vise à renforcer les patrouilles devant le domicile des usagers durant leur absence a été étendue à toute l'année. La seconde vise à sensibiliser les seniors aux actes délictueux dont ils sont particulièrement la cible. Elles sont maintenant bien connues du public.

Un **dispositif d'alerte SMS** des commerçants artisans et prestataires de service a été mis en place en 2013, en partenariat entre les forces de l'ordre et la Chambre de commerce et d'industrie, afin de diminuer les risques de réitération des faits de délinquance par le signalement des auteurs de méfaits. Plusieurs réunions de sensibilisation sont programmées en 2014 mais il est d'ores et déjà important de noter le nombre d'adhésion des commerçants, ce qui montre l'intérêt suscité par ce dispositif.

Dans le prolongement de ce dispositif d'alerte SMS, plusieurs partenariats ont été engagés ou reconduits entre les professionnels et les forces de l'ordre. Ces **partenariats font l'objet de conventions** comme avec les professionnels de la récupération de métaux (**FEDEREC**) ou avec **ERDF**, et visent à améliorer la sécurisation des sites. L'intervention de référents sûreté en zone police et gendarmerie mais aussi le partage d'information ont pour but d'identifier au plus vite les auteurs de vols de métaux et de cuivre.

Le recours aux **référents sûreté** concerne également les professions industrielles et commerciales, les collectivités ainsi que des particuliers qui en font la demande, afin d'établir une stratégie de défense adaptée à chaque site. De plus, lors de chaque cambriolage, contact est pris avec la victime à qui est proposée une consultation de sûreté. Ainsi, 329 conseils et diagnostics ont été réalisés en 2013.



Dans le cadre de la lutte contre les violences intra-familiales et afin d'éviter leur réitération ou leur aggravation, une convention entre l'Etat et le Conseil général a été signée en 2013 pour financer à part égale un poste de travailleur social en zone gendarmerie, en complément de celui déjà installé en zone police.

C - La réponse judiciaire de la délinquance

La direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ), chargée de l'ensemble des questions relatives à la justice des mineurs, est composée dans l'Indre :

- d'une unité éducative de milieu ouvert (UEMO),
- d'un centre Éducatif renforcé à la Pérouille, géré par l'ADIASEAA (association départementale de l'Indre pour l'accueil et la sauvegarde Enfance Ado Adulte), et financé exclusivement par l'État,
- d'un service d'investigation éducative, géré par l'association AIDAPHI (association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées) et financé exclusivement par l'État.

Au cours de l'année 2013, l'UEMO de Châteauroux a été destinataire de 608 mesures prises par le juge et a pris en charge 305 jeunes, dans des délais très courts (jusqu'à 2 jours) pour les mesures d'investigations et les mesures éducatives. Les mesures alternatives aux poursuites, telles que les mesures de réparation ou les stages de citoyenneté, représentent à elles seules 40 % de l'activité totale. L'activité en alternatives à l'incarcération a elle aussi connu une forte progression par rapport à ce qu'elle était en 2012, sans que cela résulte d'une augmentation de la délinquance générale des mineurs qui reste à un étiage modéré inférieur à la moyenne nationale, mais repose sur quelques jeunes qui ont cumulé des faits de délinquance. Plus de la moitié des jeunes suivis demeurent en dehors des agglomérations principales de l'Indre et se répartissent sur l'ensemble du département.

L'UEMO est fortement investie dans la prévention de la délinquance via les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et travaille en étroite partenariat avec l'Éducation nationale notamment dans le cadre des classes et dispositifs relais. En interne, la DTPJJ a créé un dispositif d'insertion à l'intention des mineurs exclus des dispositifs de droit commun : il s'agit d'alterner des séquences individuelles et des séquences collectives, destinées à remobiliser les jeunes pour une reprise de scolarité ou une recherche d'insertion professionnelle. Elles se déroulent par session de 3 à 4 mois.

Le Centre éducatif renforcé de La Pérouille, dispose de 7 places et fonctionne en deux sessions annuelles de 5 mois ; il accueille prioritairement des mineurs délinquants du ressort du territoire PJJ Touraine-Berry.

Son action éducative repose sur un emploi du temps très structuré où se succèdent activités scolaires, sportives et d'insertion professionnelle encadrées par les professionnels de l'établissement ou en lien avec des partenaires extérieurs.

Le Service d'Investigation Éducative met en œuvre des Mesures judiciaires d'investigation Éducative au civil. Le nombre de Mesures Judiciaires d'Investigations Éducatives étant en baisse sur ce service, la PJJ va renforcer la complémentarité secteur public/secteur associatif habilité dès 2014.

L'Indre comporte deux établissements pénitentiaires :



La Maison centrale de Saint Maur, établissement ouvert depuis 1975, est l'une des neuf maisons centrales que compte la France métropolitaine. D'un effectif théorique de 330 détenus, jamais atteint, sa capacité opérationnelle a été rapportée à 260 détenus de longue peine. Au 1^{er} janvier 2013, le nombre de condamnés s'élevait à 212, cet effectif a sensiblement augmenté au cours de l'année pour atteindre 215 courant décembre, contre 197 en 2012.

L'établissement dispose d'un encadrement renforcé et particulièrement formé à la gestion des personnes détenues exécutant de longues peines.

Durant l'année 2013, les travaux de sécurisation et de rénovation de l'établissement se sont poursuivis par le renforcement de la vidéosurveillance et la construction d'Unités de Vie Familiale dont l'ouverture est prévue en 2014.

Depuis 2010, une attention particulière est portée aux phénomènes de radicalisation religieuse en détention et aux comportements de rejet vis-à-vis de l'autorité de l'État.

Ouvert en 1992, le centre pénitentiaire de Châteauroux se compose d'un centre de détention et d'une maison d'arrêt. D'une capacité théorique de 375 places, l'effectif moyen de la population pénale était de 413 détenus en 2013 contre 415 en 2012.

En 2013, de nombreux travaux de réfection ont été engagés (réfection du mess du personnel, étanchéité des toitures-terrasses) et des actions de sécurisation telles que la fermeture du glaciis extérieur et la pose de caillebotis sur l'ensemble des bâtiments d'hébergement permettant de lutter efficacement contre les projections d'objets prohibés en provenance de l'extérieur, ont été menées.

D - L'Établissement Central de l'Administration et du Soutien de la Gendarmerie Nationale (ECASGN)

Succédant au Centre Administratif de la Gendarmerie Nationale (CAGN), l'Établissement Central de l'Administration et du Soutien de la Gendarmerie Nationale (ECASGN) a été créé le 1er juillet 2010.

Implanté au BLANC, l'ECASGN comprend 610 personnels (dont 283 civils) répartis, outre un État-major, au sein de :

- un Centre Expert des Ressources Humaines (CERH) ;
- un Centre Administratif et Financier National (CAFN) ;
- un Centre National de Soutien Logistique (CNSL).

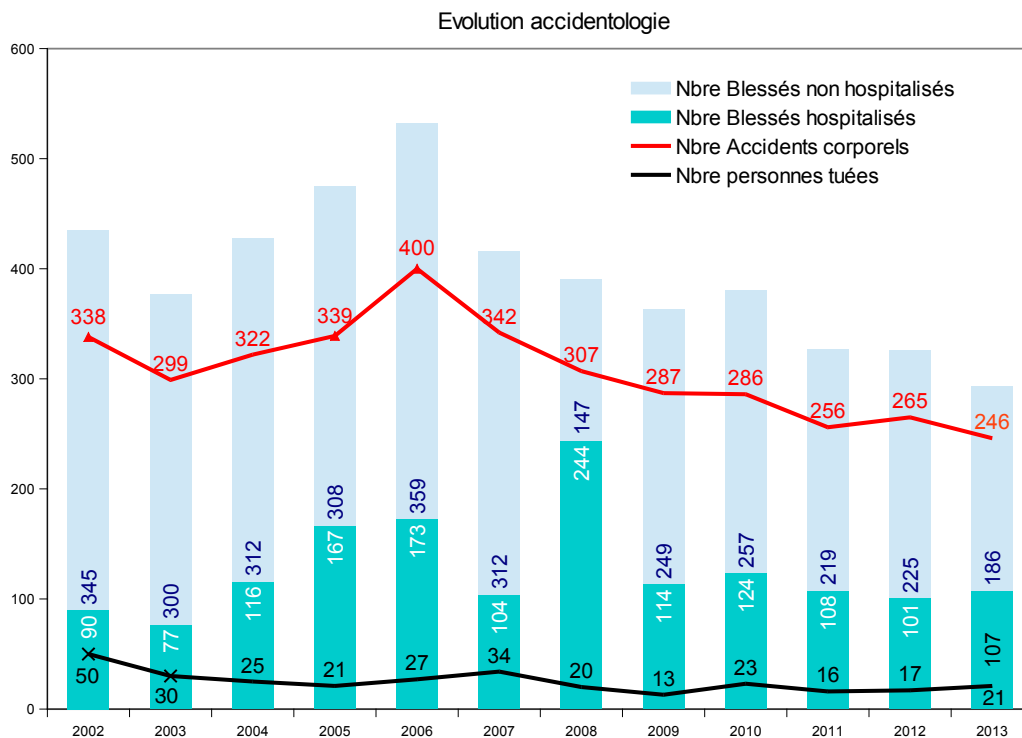
Ces trois centres ont, respectivement, pour missions principales de :

- « solder » (traitements et salaires) 80 000 militaires actifs de la gendarmerie nationale et 4000 réservistes ;
- liquider et pré-mandater les dépenses du Budget Opérationnel de Programme « central » du Programme 152 ;
- assurer les soutiens militaires pour les organismes centraux ;
- gérer et administrer les personnels et les matériels non seulement de l'ECASGN mais aussi des formations rattachées ;
- assurer un appui au soutien opérationnel à la projection (H24 et 7J/7) des formations de la gendarmerie (régions, groupements, escadrons...) et de la police nationale.

2. Renforcer la sécurité routière

L'organisation de la sécurité routière dans l'Indre a évolué en 2013 : le Préfet a confié à la sous-préfète d'Issoudun la mission d'animer le renforcement de la sécurité routière, tandis que la direction départementale des territoires s'est vue confier le secrétariat de la coordination sécurité routière, dont le recueil et la transmission des données statistiques au ministère de l'Intérieur.

A - Bilan chiffré



La politique menée dans l'Indre en matière de sécurité routière et les actions de contrôle et de prévention réalisées ont permis d'épargner 90 vies sur la période 2001-2002 et d'infléchir le nombre d'accidents et de blessés malgré une augmentation du trafic.

Depuis 2002, dans l'Indre, force est de constater que :

- le nombre d'accidents corporels a diminué en moyenne de 8/an
- le nombre de personnes tuées a diminué en moyenne de 2/an
- le nombre de personnes blessées a diminué en moyenne de 13/an

Cependant le nombre de tués reste toujours beaucoup trop élevé dans notre département, comme le montre la comparaison de l'évolution locale, régionale et nationale entre 2012 et 2013

	Accidents	Tués	Blessés
évolution nationale	-6,6%	-11,0%	-6,6%
évolution régionale	-5,0%	-9,3 %	-8,5 %
évolution locale (36)	-6,4%	+ 23,5%	-10,7%

En effet cette évolution est contrastée pour ce qui concerne l'Indre : alors que le nombre d'accidents et de blessés a diminué de façon sensible, le nombre de tués a augmenté alors qu'il a baissé aux niveaux national et régional.

Certes, le bilan départemental, en diminution par rapport à l'année précédente, s'inscrit dans les objectifs nationaux. Mais 21 personnes ont été tuées en 2013, contre 17 en 2012 ; 52 % avaient plus de 65 ans et 24 % moins de 25 ans.

L'analyse de ces accidents mortels montre que, dans 38 % des cas, l'alcool et les stupéfiants ont été des facteurs aggravants. De plus, la mortalité des piétons dans l'Indre a connu une forte augmentation en 2013 (14%), alors qu'elle était en dessous du taux national (13%) sur les 5 dernières années.

B - La politique locale de sécurité routière

La politique locale de sécurité routière est orientée en fonction de ce constat.

Le Document Général d'Orientations de Sécurité Routière, signé en juillet 2013, identifie 6 enjeux prioritaires : les jeunes, les deux roues motorisés, l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, les actifs et les seniors.

C'est dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2013, que plus de 400 actions réalisées par 9 partenaires publics ou associatifs, ont été réalisées, permettant la sensibilisation de plus de 23 000 personnes aux risques routiers.

Activité forces de l'ordre :

	Alcool		Stupéfiants		Vitesse	Priorité		
	Nombre de dépistages	Infractions relevées	Nombre de dépistages	Nombre de dépistages positifs	Nombre d'excès vitesse hors CSA*	Infractions non arrêt au feu rouge	Infractions franchissement ligne continue	Infractions non arrêt au stop
Total 2012	53054	1116	823	234	5966	136	216	339
Total 2013	56739	1121	700	360	5156	129	219	430
Évolution 2013/2012	7%	0%	-15%	54%	-14%	-5%	1%	27%

* CSA = « contrôle sanction automatisé », autrement dit, les radars fixes

A noter : une nette progression des dépistages positifs « stupéfiants » due aux progrès techniques du matériel de dépistage.

En 2013, le nombre de radars de contrôle de vitesse est resté identique à celui de 2012.

Les radars pédagogiques implantés en amont des radars sanction ont été déposés pour laisser place aux panneaux d'annonce. L'un d'entre eux a été positionné sur la RD 990, en forêt domaniale du Poinçonnet ; il complète les 9 autres équipements implantés par l'État dans le département au droit des zones de vigilance accrues. Une procédure de transfert a été entreprise auprès des communes pour les autres équipements ainsi déposés par l'État.

A noter également : la refonte des cahiers des charges pour les dépanneurs en VL et PL sur l'autoroute A20 a été finalisée.

C - La mise en place du Procès verbal électronique



Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le déploiement du Procès-Verbal électronique (PVe) a pour objectif d'améliorer la chaîne de transmission des procès-verbaux et de renforcer le respect des règles de circulation routière. Les données de verbalisation sont transmises au Centre National de Traitement à Rennes, chargé de transmettre directement l'avis de contravention au contrevenant.

Cette procédure simplifie la charge des unités dans le suivi des constatations ainsi que dans la gestion des impayés et des retraits de points.

Différents supports équipent les forces de l'ordre pour la rédaction de ces Pve :

- Le terminal informatique embarqué dans les véhicules (TIE),
- L'accès intranet à l'application Pve (IHM web),
- Des appareils numériques portables (PDA personnel digital assistant).

Mise en œuvre fin mai 2012, on peut considérer aujourd'hui que l'appropriation par les personnels est réalisée ; accompagnée d'une augmentation de moyens, cette verbalisation par Pve concerne quasiment 80% des infractions. Le pourcentage restant résulte d'une verbalisation par moyens traditionnels (quittance et paiement immédiat), timbre amende et relevé de l'infraction par rédaction d'un procès-verbal.

La diminution de la charge de gestion administrative ainsi engendrée permet aux forces de l'ordre de se consacrer et se recentrer sur leur cœur de métier : la sécurité.

3. Prévenir les risques naturels et technologiques et gérer les crises

A - La prévention des risques

Chaque année, il est important de réaliser des exercices de sécurité civile : ces mises en situation permettent de maintenir les capacités de réactivité indispensables en cas de survenue d'accident :

Des moyens humains et matériels ont été déployés sur le terrain en 2013 à l'occasion :

- d'une simulation de l'évacuation de la clinique de Pouligny Notre Dame le 15 mai (thématique évacuation de patients)
- d'une simulation de sauvetage aéro-terrestre, le 24 septembre (SATER) consistant à rechercher la balise d'un aéronef en perdition
- d'un exercice Plan intempéries concernant la zone de défense ouest (PIZO)
- d'un exercice sur le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage d'Eguzon le 21 novembre consistant à gérer un épisode de très forte pluviométrie.

La surveillance **des établissements recevant du public (ERP)** s'opère par la réalisation de visites.

L'Indre en compte 3 501, dont 981 soumis à visite périodique (entre 1 an et 5 ans). En 2013, 319 visites ont été réalisées, soit un taux de 99,4 % par rapport au planning annuel.

Les établissements ayant reçu un avis défavorable ou les sites sensibles font l'objet d'un suivi spécifique. C'est ainsi que la Discothèque le Stromboli, à Parpeçay, a fait l'objet en 2013 de mises aux normes pour la défense extérieure incendie, garantissant une meilleure sécurité de l'établissement et du public.

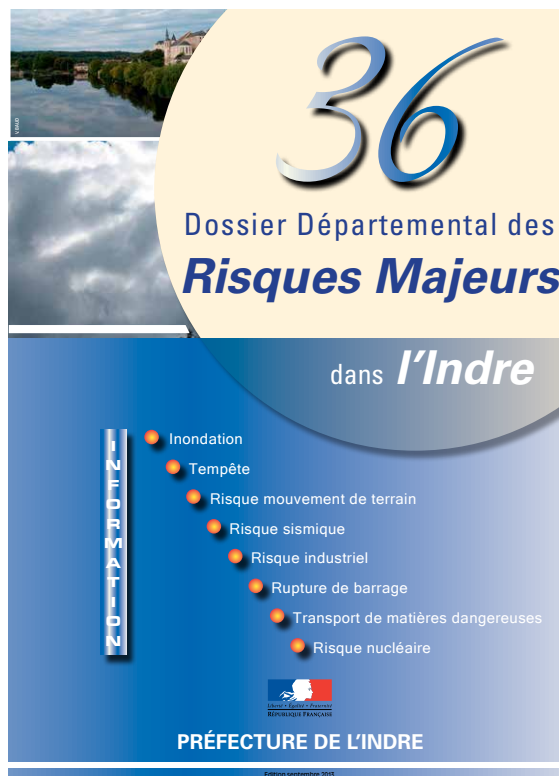
B - La planification

Le droit à l'information de tout citoyen sur les risques majeurs a conduit à présenter, sur le portail Internet des services de l'État dans l'Indre www.indre.gouv.fr, des documents accessibles en téléchargement, notamment le **Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, actualisé en 2013.

Le DDRM affiche une double ambition : offrir une information rigoureuse et accessible sur les risques majeurs et présenter la protection civile dans toute sa cohérence. Il recense donc les risques naturels (dans le département de l'Indre, ces risques sont principalement les inondations, les intempéries...), ou liés aux installations technologiques et industrielles (risque de rupture du barrage d'Eguzon, risque type SEVESO par exemple) sur chaque commune concernée. Il comprend des cartographies et énumère les principales études et les documents de référence qui peuvent être consultés pour une complète information.

Le DDRM expose également les consignes de sécurité permettant de se protéger en cas de crise.

Les 247 dossiers communaux exposent en détail les risques par commune ; ils ont été actualisés au titre de l'Information acquéreurs-locataires (IAL). Lors d'une transaction immobilière ou de la signature de contrat de location d'un logement, le vendeur ou le bailleur doit établir un état des risques naturels, miniers et technologiques. Un nouveau formulaire, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013 avec l'obligation d'indiquer la réalisation de travaux prescrits par le règlement d'un **plan de prévention des risques (PPR)** a nécessité la réécriture des fiches communales d'information et la mise en ligne des notices de présentation et des règlements des PPR, en complément des documents cartographiques déjà disponibles.



Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement EPIS CENTRE (dépôt d'engrais et silo) du GROUPE AXERREAL, situé sur la commune de Saint-Maur, approuvé le 26 avril 2012, a pour finalité de maîtriser l'urbanisation autour du seul site à risques, classé « SEVESO seuil haut » dans l'Indre. En revanche, plusieurs sites présentant des risques technologiques ont été recensés dans le département (silos), et en application de la circulaire du 4 mai 2007, la Direction départementale des Territoires réalise actuellement des « porter à connaissance » auprès des communes concernées, dans l'objectif de définir des préconisations en matière de maîtrise de l'urbanisation, à intégrer aux documents d'urbanisme.

Dans le prolongement du PPRT du site de Saint Maur, la révision du plan particulier d'intervention (PPI) s'est poursuivie en 2013 et la commission de suivi de site placée auprès de cet établissement s'est réunie le 22 mars 2013, pilotée par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Cette démarche se traduit par une veille sur les modalités réglementaires de financement des travaux nécessaires à la sécurisation des trois habitations à proximité (renforcement des menuiseries) examinés par la commission de suivi de site.

Autre dossier PPI : la révision du plan particulier d'intervention du Barrage d'Eguzon a été engagée.

De même que le plan de soutien aux populations, le plan pandémie grippale, décès massifs, transports de matières dangereuses et ACCIFER sont des procédures très exigeantes, dont la mise à jour devrait trouver un aboutissement en 2014.

La mise en place du Système d'alerte et d'information du public (SAIP), pour les communes impactées par le risque de rupture du barrage d'Eguzon et le risque industriel à Châteauroux a été poursuivie et sera effective en 2014.

Pour ce qui concerne la réglementation des installations classées au titre de la protection de l'environnement, globalement, le bilan de l'année 2013 s'établit ainsi :

Nombre d'installations classées soumises à autorisation, ou enregistrement,

en fonctionnement : 159

dont Seveso seuil haut	: 1
dont Seveso seuil bas	: 2
dont établissements IPPC/IED	: 22
dont carrières	: 36
- Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués	: 24
- Nombre de visites d'inspections	: 100
- Contrôles approfondis	: 18
- Arrêtés d'autorisation et d'enregistrement	: 7
- Arrêtés complémentaires	: 15
- Arrêtés de mise en demeure	: 14
- Procès-verbaux	: 1



Bien que l'implantation d'éoliennes soit soumise au régime de l'autorisation au titre des installations classées depuis août 2011, c'est au cours de l'année 2013 qu'un grand nombre de dossiers sont apparus :

7 dossiers ont été instruits tandis que 6 nouveaux dossiers ont été déposés.

Ce pic d'activité s'est cumulé avec le travail de fond constitué par le traitement de dossiers d'installations classées sous le régime de la déclaration (128, essentiellement dans le domaine de l'élevage, constructions de stabulations, de hangars) ou d'autres dossiers d'installations classées sous le régime de l'autorisation (5 dans des domaines autres que l'éolien).

C - La gestion de crises

Tous les services de l'État [délégué militaire départemental (DMD), direction départementale des territoires (DDT), direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), délégation territoriale de l'agence régionale de santé du Centre (DT ARS)] ainsi que les représentants de collectivités (Conseil général, ville de Châteauroux) concernés par la nature des situations de crise - réelles ou éventuelles - se mobilisent au centre opérationnel départemental (COD), situé au sein du service interministériel de défense et de protection civiles, à la préfecture. En 2013, le COD a été activé 11 jours au total, à l'occasion de grands rassemblements, tels que :

- le festival des luthiers à Ars les 13-14-15 juillet 2013
- le festival DARC à Châteauroux durant 10 jours mi-août 2013
- la finale de la coupe d'Europe de ski nautique de vitesse à Eguzon le 26 juillet
- du fait d'intempéries hivernales,
- lors d'un accident ferroviaire,
- lors d'une manifestation sur la voie publique
- et enfin, 3 jours lors d'exercices.

D - Sécurité

Les arrêtés préfectoraux relatifs à la sécurité et à la sûreté de l'aéroport de Châteauroux-Centre, fixant les mesures de police sur le site, ont été publiés.

19 demandes d'autorisations de survol ou de manifestations aériennes, de même que 58 dossiers au titre de la réglementation relative aux feux d'artifice ont été instruits.

4 - Renforcer le dispositif de veille et de sécurité sanitaire

La plate-forme régionale de veille et d'alertes sanitaires, créée au sein de l'Agence Régionale de Santé (ARS), centralise toutes les alertes sanitaires et environnementales dont la gestion est partagée avec la délégation territoriale de l'ARS. Ces signaux concernent les maladies à déclaration obligatoire (MDO), les cas groupés d'une pathologie transmissible (infections respiratoires aiguës, gastro-entérites aiguës, grippe, gale...) dans une collectivité à risque, tout autre événement sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population, ou encore tout événement indésirable grave en établissement.

En 2013, 63 signaux sanitaires (contre 68 en 2012 et 81 en 2011) ont été traités pour le département de l'Indre, dont 31 pour les maladies à déclaration obligatoire et 28 pour les pathologies transmissibles.

La délégation territoriale de l'Indre de l'Agence Régionale de Santé du Centre instruit et gère les dossiers d'admission en soins psychiatriques pour le compte du Préfet. Conformément à la Loi du 5 juillet 2011, et précisément son article L3216-1, un important changement est intervenu le 1^{er} janvier 2013 en matière de contentieux des décisions de soins psychiatriques sans consentement, qui se traduit par une compétence exclusive du juge judiciaire, et non plus du juge administratif.

En 2013, 37 nouveaux patients ont été admis en soins psychiatriques à la demande du Représentant de l'État, tandis que 34 levées de soins ont été prises. Sur un nombre de 113 arrêtés en soins psychiatriques (1 mois, 3 mois, 6 mois, transformations), 58 ont concerné des détenus, 46 programme de soins ont été établis et 102 sorties de courte durée accordées.

5 - Assurer la sécurité et la protection des consommateurs

Les contrôles portent sur l'ensemble du circuit : de la production, de la transformation (abattoirs, ateliers de découpe...) jusqu'à la remise directe au consommateur (restauration en collectivité, distribution alimentaire, restauration...) Ils portent également sur la première mise sur le marché et la distribution de produits non alimentaires ainsi que sur des prestations de service.

Concernant plus particulièrement la qualité des produits alimentaires, des inspections et contrôles ont été programmés tout au long de l'année dans les lieux de production ou de consommation depuis les abattoirs jusqu'aux points de remise directe. Les lieux de contrôles sont choisis en fonction d'une analyse de risque.

Ainsi, près de 900 interventions ont été réalisées ayant donné lieu à 10 procès verbaux et 26 autres demandes de remise en conformité. De plus, 262 produits ont été prélevés et analysés dans le cadre de plans de surveillance et de contrôle nationaux. Le coût à la charge de l'État pour l'année 2013 se monte à environ 42 000€. Il est à noter qu'aucune anomalie majeure n'a été identifiée lors des contrôles induits suite à l'épisode de la viande de cheval.

6 - Protéger la santé animale

Avec presque 3000 exploitations agricoles, le département de l'Indre est le plus important de la région en terme de productions animales. Veiller sur la santé animale, c'est protéger le capital des éleveurs, préserver la santé humaine de zoonoses et favoriser nos exportations. 330 000 € sont investis par l'État pour contribuer à cette action. Une vingtaine de suspicions de foyers de maladie (dont une en pisciculture) a fait l'objet d'investigations et de mesures appropriées. Des inspections permettent de s'assurer de la bonne maîtrise par les éleveurs des règles d'identification animale pour assurer la traçabilité (160 inspections), le respect du bien-être animal (100 inspections) ou le respect des règles d'usage en matière de médicaments vétérinaires. Plus de 5000 animaux sont partis vers un pays de l'Union Européenne ou ont été exportés avec un certificat sanitaire.



1. Protéger et restaurer les milieux naturels

A - La politique de l'eau

Afin de définir collectivement les priorités à conduire pour valoriser l'eau dans les domaines économique, environnemental et de loisirs, l'État, en accord avec les services du Conseil général, a engagé une réflexion sur la mise en place d'une politique de l'eau dans notre département : le diagnostic élaboré dans le cadre de cette politique a été mis en ligne sur le site internet des services de l'État, afin de faciliter la communication avec tous les partenaires qui ont été régulièrement associés sur les thèmes étudiés en 2013 :

- **un plan de communication** a été élaboré sur la thématique continuité écologique. La direction départementale des territoires s'est investie dans l'accompagnement des initiatives locales pour la mise en place de contrats territoriaux. Plusieurs projets ont vu le jour, notamment sur la Creuse et l'Anglin. Dans le cadre de la Mission Inter Service de l'Eau et de la Nature, une réflexion a été lancée sur l'information des propriétaires d'ouvrage sur le nouveau classement des cours d'eau.

- **Gestion de la ressource en eau** : deux bassins versants identifiés comme sensibles en période de sécheresse, la Ringoire et la Céphons ont fait l'objet d'études hydrologiques sur lesquelles s'appuie une réflexion collective avec les partenaires concernés pour rechercher les solutions/réponses possibles.

- 2013 est l'année de transition avec la mise en place des premières mesures nationales du **5^{ème} programme d'actions «Nitrates»** et surtout de l'ouverture des négociations régionales pour l'élaboration du programme d'actions régional de révision des zones vulnérables.

- afin d'assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable, sept captages stratégiques, dits prioritaires ont été identifiés dans le département. **Trois contrats territoriaux** ont été signés fin 2013 sur les communes de Reuilly-Diou, Brion, Buzançais, entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la chambre d'agriculture et les collectivités ou syndicats concernés.

- **Carte des cours d'eau** : un travail de concertation a été conduit sur le terrain avec les organisations agricoles, la Fédération de la pêche, Indre Nature, la propriété privée rurale, les pisciculteurs et l'ONEMA qui a permis d'aboutir à un consensus sur la carte indicative des cours d'eau qui sera mise en ligne en 2014. Un groupe de travail sur l'entretien des cours d'eau sera lancé en 2014 pour rédiger un guide de bonnes pratiques.

B - La chasse et la faune sauvage

En 2013, le service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a consacré 65 % de son activité à ses missions de police, définies par le préfet dans un plan de contrôle annuel.

En matière de police de la Chasse, 180 infractions ont été relevées pour des motifs très divers (modes et moyens prohibés, plan de chasse, territoire, protection et gestion du gibier, contrôle des permis de chasser, sécurité...) et 116 procédures établies. De plus, 4 accidents corporels ont été constatés durant la saison, ainsi que plusieurs autres incidents.

Dans le cadre de la police de la Nature, le service s'est investi dans le contrôle des établissements détenant des espèces de faune sauvage et procédant à leur commerce. Le fait marquant de 2013 a été le démantèlement d'un réseau familial commercialisant des tortues d'Herman (espèce très protégée) capturées en Corse puis écoulées sur le continent.

L'ONCFS s'implique aussi dans la protection des espaces, en particulier par le contrôle de la circulation des véhicules tout terrain motorisés hors des voies ouvertes à la circulation, ainsi que l'abandon des déchets dans la nature.

En plus des **missions techniques définies au plan national**, un suivi particulier est effectué sur l'évolution de la colonisation du castor sur les rivières Indre, Creuse et Anglin.

L'étude des populations de cistudes présentes dans les mares forestières fait l'objet d'un suivi par l'Office national des forêts.



C - Les Forêts

Avec 36 000 m³ exploités sur l'ensemble des forêts publiques du département, l'office National des Forêts a conforté en 2013 l'approvisionnement local de la filière bois qui représente 440 000 emplois au niveau national. Cette exploitation a été conduite dans le respect d'une gestion durable, garantie par les plans de gestion établis pour chaque forêt.

La révision de celui de la Forêt Domaniale de Châteauroux, engagée en 2013, se poursuit en 2014. Le volet social et environnemental de ce projet est plus particulièrement traité en 2014 au travers de réunions avec les milieux associatifs et les élus locaux ; ces réunions ont permis de poser l'ossature d'un nouveau schéma d'accueil garantissant la mise en œuvre de la gestion multifonctionnelle attendue sur cette forêt périurbaine. Son déploiement doit se dérouler au cours des 15 prochaines années.

Par ailleurs, avec l'appui du Conseil régional du Centre un dispositif expérimental sur la gestion du chêne sessile en peuplement mélangé chêne sessile – chêne pédonculé a été implanté. Il s'agit par cet essai de tracer des itinéraires techniques innovants destinés à améliorer la capacité de nos peuplements forestiers à s'adapter au changement climatique annoncé.

D - Les énergies renouvelables

1. L'éolien

Dans le cadre des 6 zones d'implantation préférentielle des projets éoliens définis au Schéma Régional Éolien pour le département de l'Indre, l'instruction puis la construction de nouveaux parcs éoliens se sont poursuivis en 2013.

L'Indre compte dorénavant 11 parcs en activité, soit 52 éoliennes construites et raccordées au réseau électrique pour une puissance de 123 MW (91 en 2012), soit 15,7 % de la puissance raccordée en région Centre, mais 25 % de l'objectif 2020, affiché au SRE pour notre département qui s'élève à 510 MW.

24 éoliennes sont par ailleurs autorisées, mais non encore construites et raccordées, représentant une puissance totale de 63 MW. Enfin, 73 éoliennes font actuellement l'objet d'instruction de permis de construire pour une puissance totale de 188 MW.

Depuis le 1^{er} trimestre 2014, le développement de la mobilisation de l'énergie éolienne dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional Eolien, conciliant la préservation de l'environnement et du patrimoine, et tenant compte des contraintes liées à la sécurité civile ou à la défense nationale, est maintenant renforcé par une meilleure coordination des décisions de délivrance des permis de construire et d'autorisation d'exploiter.



2. Le photovoltaïque

Un parc photovoltaïque au sol est à ce jour construit et raccordé sur la commune de Chaillac, pour une puissance de 4,5 MW. Six projets sont également autorisés mais non raccordés pour une puissance de 24 MW et 1 projet est en cours d'instruction. Il est à noter qu'aucun des projets présentés dans le département de l'Indre n'a été retenu à la suite de l'appel d'offre national.

Concernant le photovoltaïque sur toiture, environ 1200 projets sont aujourd'hui autorisés pour une puissance de 13 MW.

3. La méthanisation

La valorisation de la biomasse d'origine agricole ou industrielle via la méthanisation doit permettre de concilier les objectifs de développement des énergies renouvelables, de dynamique du territoire et de rentabilité des exploitations agricoles.

L'ouverture d'un guichet unique « méthanisation » au sein de la Direction départementale des Territoires et la publication d'un guide du porteur de projet constituent les deux actions centrales de la DDT dans ce domaine. Ce guide procure entre autre des références techniques intéressantes. Il n'est pas exclusivement destiné aux agriculteurs, mais bien à tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises non agricoles, etc).

L'objectif du guichet unique est de faire avancer le projet plus vite, en évitant des périodes d'inactivité du dossier. Ce guichet a été conçu avec les autres services de l'État concernés, et en concertation avec les chambres consulaires, qui promeuvent la valorisation de la biomasse dans le département.

Fin 2013, dans l'Indre, une unité de méthanisation était ainsi en activité, et 5 projets sont en émergence à des stades divers d'avancement.

4. Le barrage d'Eguzon

La signature conjointe du règlement d'eau, qui définit les règles de gestion de l'ouvrage, par les Préfets de l'Indre et de la Creuse, représente la concrétisation du travail de concertation mené durant 9 mois entre les services de l'État (Dréal Limousin, direction départementale des territoires) et les associations comme la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la protection du milieu aquatique et Indre Nature.

E - La protection de la biodiversité dans le cadre de Natura 2000

L'Indre dispose d'un environnement d'une grande diversité ; environ 12 % de son territoire est classé en zone Natura 2000. L'enjeu est de mettre en place concrètement (et financièrement), des programmes de protection.

En matière de suivi de la protection et de la gestion des espaces naturels, les collectivités impliquées dans la gestion de site Natura 2000 se sont attachées à rechercher des animateurs pour leur territoire.

Au niveau cynégétique, un suivi renforcé des points noirs sangliers sur les communes (Mézières-en-Brenne, Migné, Rosnay, Saint-Michel-en-Brenne, Arthon, Velles et Tendu) a été conduit entre les différents partenaires, lieutenants de louveterie, fédération des chasseurs, agriculteurs et DDT. Des résultats satisfaisants ont été observés sur les communes d'Arthon, Tendu, Velles et Migné.

F - L'exercice de l'autorité environnementale

Le décret du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement s'est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2013. L'évaluation des incidences environnementales des projets, plans programme et documents d'urbanisme est soumise à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement » : « l'autorité environnementale ».

Les avis d'autorité environnementale émis par le préfet de l'Indre sont consultables sur le site Indre.gouv.fr.

L'Indre représente 10% des dossiers (projets, plans, schémas et programmes, documents d'urbanisme) de la région en 2013, pourcentage comparable aux années antérieures.

En revanche, le nombre de dossiers traités s'est élevé à 40 soit une augmentation de 30% par rapport à 2012.

G - La consommation énergétique des bâtiments

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, politique prioritaire de l'État, a pour objectif de faire passer de 125 000 actuellement à 500 000 en 2017 le nombre de logements rénovés par an. Il participe à trois objectifs ambitieux : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le soutien à l'emploi local et l'amélioration du pouvoir d'achat des Français.

Le PREH repose sur trois grands leviers permettant :

- d'enclencher la décision de travaux chez les particuliers : grâce à la mise en place d'un service public de la rénovation énergétique disposant de relais locaux afin d'accompagner et simplifier l'accès à l'information et aux démarches pour les particuliers.
- de financer les travaux : grâce à la simplification et à l'amélioration des dispositifs d'aides existants.
- de mobiliser les professionnels : grâce à la démultiplication des formations pour les professionnels et à la création d'un sigle unique pour que les particuliers puissent identifier les professionnels qualifiés, la mention **RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)**.

Le territoire de l'Indre a un fort potentiel de rénovations énergétiques : son parc de logements est ancien, les revenus des ménages sont modestes et les acteurs publics sont mobilisés. En effet, aussi bien les collectivités, qui animent les opérations locales de l'ANAH, les services de l'État, qui pilotent et financent ce plan, que l'ADIL Espace Info Énergie, qui repère et oriente les particuliers intéressés ont permis le bon fonctionnement du dispositif local dès le 15 septembre.

Les premiers résultats sont encourageants :

- L'ADIL Espace Info Énergie a permis de repérer 325 dossiers depuis septembre 2013, soit plus de 50 % de l'objectif 2014 de rénovations pour l'Indre.
- La délégation locale de l'ANAH a réalisé 263 dossiers en 2013 contre 102 en 2012, soit plus d'un dossier d'aide pour 1 000 Indriens, pour un montant total de travaux générés de 4,7 M€ et plus de 2,5 M€ d'aides publiques distribuées.
- Les collectivités locales ont toutes augmenté leurs objectifs de rénovation de leurs opérations d'amélioration de l'habitat privé. À noter qu'en 2013 deux nouvelles opérations ont été signées : l'une sur le territoire du PNR Brenne Pays Val de Creuse Val d'Anglin, et l'autre sur la ville d'Issoudun. En 2014, une autre opération programmée d'amélioration de l'habitat est attendue sur le territoire Val de l'Indre Brenne.
- Les bailleurs sociaux ont rénové 483 logements, respectant les objectifs des conventions les liant à l'État.
- Les professionnels se sont mobilisés, et ont démontré les savoirs-faire locaux puisqu'on dénombre 41 professionnels RGE en février 2014, en progression de 32 % en 4 mois.

Ces bons résultats attestent bien de l'intérêt particulier du dispositif du PREH pour le département de l'Indre. Il convient de maintenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux sur toute la durée du plan : jusqu'à 2017.



2. Politique Agricole Commune (PAC)

Les services de l'État apportent leur soutien aux agriculteurs par l'attribution des aides prévues dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), qui fête ses 50 ans d'existence en 2012. En 2013, près de 130 millions d'euros ont ainsi été versés à la filière agricole du département de l'Indre au titre des 1^{er} et 2nd piliers de la PAC, apportant ainsi un soutien important à ce secteur essentiel pour l'économie du département.

Un accord intervenu au sein de la commission européenne en juin 2013 va réformer la PAC en profondeur dans les années à venir, afin de relever une multitude de défis : équité, écologie, régulation et attention portée aux jeunes.

3. Aménager le territoire

A - Stockage des déchets

Le 7 juin 2013, la société d'exploitation de Gournay (SEG) a été autorisée par arrêté préfectoral à poursuivre et étendre l'exploitation de son installation de stockage de déchets non dangereux située à Gournay. Cette extension se matérialisera par la création de 2 casiers de 4,5 et 9 hectares qui permettront d'enfouir 1,7 million de tonnes de déchets à raison d'une quantité maximale annuelle de 85 000 t/an durant 20 ans dans ce centre d'enfouissement technique.



B - Poursuites des études de suppression des passages à niveau de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Toulouse

Dans le cadre de la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), une opération a été inscrite au CPER 2007-2013 pour un montant de 11 millions d'euros répartis entre l'État et la Région Centre.

Divers passages à niveaux sont en cours de suppression pour améliorer la sécurité autour de Châteauroux, mais également améliorer les temps de parcours sur cet axe ferré.

Deux passages au Sud de Châteauroux ont été supprimés par arrêté préfectoral du 9 août 2013, les PN 205 et 208 à Luant.

Le 30 janvier 2014, un arrêté préfectoral a été pris pour la suppression des PN 204 (avec construction d'un pont route) à Saint-Maur, PN 210 (avec construction d'une voie et d'un pont route) à Tendu, PN 193 et 194 (avec construction d'un passage dénivelé sur la RD96) à Montierchaume, PN 214 (avec construction d'un passage dénivelé sur la RD133) à Vigoux (travaux en cours). La suppression du PN 203 fait l'objet d'une étude complémentaire, liée aux allongements de parcours agricoles.

En 2013, le PN 232 de la ligne Luçay le Mâle - Chabris (Salbris) a été supprimé.

C - Réglementation de la publicité

L'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif réglementaire en matière de publicité issu de la loi Grenelle II a conduit la DDT à promouvoir le nouveau cadre publicitaire et à coordonner les éléments de portage politique.

Un article explicitant le **nouveau cadre réglementaire** et désignant le service de l'État référent a été rédigé dans la lettre du préfet et une fiche technique « publicité » a été remise à l'assemblée générale des maires de l'Indre en mars 2013.

En termes de conduite de politique publique, la DDT invite les communes et établissements publics intercommunaux compétents à élaborer un **règlement local de publicité (RLP)** au gré de la prescription des PLU, en hiérarchisant les territoires concernés (agglomérations, zones d'activités et entrées de ville).

L'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire a coïncidé avec la montée en puissance des actions contentieuses de la part d'associations de défense de l'environnement et d'un contexte concurrentiel accru entre professionnels de la publicité se soldant par deux procédures devant la juridiction administrative et six déposes de dispositifs irréguliers en 2013.

Enfin, la DDT, en lien avec les sous-préfectures, s'est impliquée en 2013 pour faciliter l'émergence de projets de **SIL** (signalisation d'intérêt local) et ou de **RIS** (relais information service).

D - Aménagement de la ZAC d'Ozans

Les services de l'État ont poursuivi leur action d'accompagnement de la mise en œuvre de la ZAC d'OZANS. La DDT a notamment été associée au programme d'action 2013 concernant les phases conception, commercialisation et animation. Elle est par ailleurs membre du comité de suivi de la ZAC dans le cadre de la **démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)**, qui s'est réuni deux fois en 2013, et auquel son paysagiste-conseil a apporté sa contribution au printemps 2013.

Enfin, dans la ZAC d'OZANS, un premier permis de construire déposé par les investisseurs chinois et concernant la construction d'un bâtiment de bureaux (4200 m² de surface de plancher) a été instruit par les services de l'État et autorisé par le maire de la commune d'Etréchet en octobre 2013.

E - Appuyer la structuration du territoire et l'action des collectivités territoriales

La planification intercommunale :

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des mesures de rationalisation de l'intercommunalité contenues dans le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 22 décembre 2011 :

- la procédure de fusion des deux communautés de communes du Pays de Valençay et du Pays d'Ecueillé effective au 1^{er} janvier 2014,
- la liquidation définitive des syndicats dissous.

Deux dossiers n'ont pas abouti : le rattachement d'une majorité des communes du canton de Vatan à la Communauté de communes du Pays d'Issoudun, et de 2 communes (Aize et Buxeuil) à la CdC de Chabris – Pays de Bazelle, n'ont pas été réalisés pour le moment, car ils n'ont pas reçu l'adhésion de la majorité des collectivités concernées.



Zoom sur le SCOT de la Brenne

Issu de la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, le **SCOT** est un outil intercommunal de planification stratégique en faveur d'une organisation cohérente du territoire entre les différentes politiques sectorielles. Prospectif à l'horizon de 15 à 20 ans, il décline sur un territoire donné divers enjeux de développement en respectant les grands équilibres entre démographie, habitat, économie, déplacements et environnement.



Maison du Parc Rosnay

Les SCOT s'imposent actuellement aux grandes et moyennes agglomérations de plus de 50 000 habitants. Le Grenelle II de l'environnement prévoit leur généralisation d'ici le 1^{er} janvier 2017, date à laquelle tous les territoires ruraux devront en être dotés. Cette extension du SCOT au milieu rural constitue une opportunité pour préciser et renforcer les orientations d'un projet territorial, dans la perspective d'une meilleure intégration des enjeux de développement durable.

Le premier SCOT rural de l'Indre sera porté par trois communautés de communes qui seront constituées en syndicat mixte pour porter le SCOT Brenne - Val de Creuse, Marche Occitane - Val d'Anglin et Cœur de Brenne, représentant 57 communes.

La phase administrative s'achève, un arrêté préfectoral définissant le périmètre du SCOT a été pris le 23 mai 2014.

Le syndicat mixte va pouvoir désormais, avec l'aide des services de l'État, se fixer, à travers un «**projet d'aménagement et de développement durable**» (PADD), des objectifs en matière d'urbanisme, de logement, de transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages.

F - Les dotations en faveur des collectivités territoriales

L'enveloppe 2013 allouée par l'État au titre de la **dotation d'équipement des territoires ruraux** (5 106 219 €) a permis de soutenir 135 projets sur l'ensemble du territoire du département (206 dossiers déposés, 65 % de réponses favorables). 7 dossiers ont bénéficié d'un soutien supérieur à 150 000 €.

Le transfert de compétences en faveur des communautés de communes a été accompagné d'une **hausse des dotations de fonctionnement** de ces dernières de près de 0.4%.

4 - Connaître et préserver le patrimoine

Trois missions essentielles sont assurées par le **service territorial de l'architecture et du patrimoine** : la mission de conservation des monuments historiques, la mission de conseil et enfin la mission de contrôle.

Les monuments historiques : l'architecte des bâtiments de France a notamment assuré des prestations de maîtrise d'œuvre
- pour Châtillon sur Indre, à la demande du Préfet de Région pour une étude d'étaiement du logis de l'aile Nord du palais royal
- pour Villegongis (restauration des couvertures) et Valençay (restauration de l'aile Ouest et de la tour), suivi des études et du chantier dans le cadre du contrôle scientifique et technique.

Le service est également intervenu dans le cadre des espaces protégés, notamment aux abords des monuments historiques, en proposant 6 modifications de protections de périmètre.

Les travaux de transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Châteauroux en **aire de mise en valeur du patrimoine** (AVAP), ont mobilisé les services de l'Etat toute l'année 2013, pour se conclure début 2014.

Des études similaires sont en cours à Palluau sur Indre, ainsi que dans le Val de Creuse entre Badecon-le-Pin et Gargilisse et dans le Parc Naturel Régional de la Brenne.

La mission de conseil est centrale dans l'activité du service : multiplication des permanences en mairie à travers tout le département (Argenton-sur-Creuse, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, Issoudun, La Châtre, Palluau-sur-Indre, Saint-Benoît-du-Sault ainsi qu'en sous-préfectures).

La finalité est d'aider la population à mieux mettre en valeur l'environnement dans lequel nous vivons, et à le protéger.



Château de Valençay

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

1 - Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables

A - En venant en aide aux personnes sans abri

Durant l'hiver 2012-2013, l'État avait financé une maraude permettant de mettre à l'abri des personnes fragiles, mais le dispositif a montré ses limites, du fait de l'obligation de transporter des personnes de CHÂTEAUROUX vers des abris de nuit éloignés, l'agglomération chef-lieu manquant de places d'hébergement. C'est pourquoi, à partir de septembre, grâce à des crédits complémentaires, l'offre d'hébergement à CHÂTEAUROUX a été améliorée : création d'un accueil de jour et de 10 places supplémentaires de CHR, gérées par Solidarité Accueil. La maraude hivernale a pu ainsi être maintenue, mais allégée, sous la coordination de la Croix Rouge.

B - Permettre un meilleur accès au logement et faciliter l'insertion des personnes en difficulté

Le fonctionnement du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), géré par Solidarité Accueil, a fait l'objet, d'une remise à plat avec l'ensemble des partenaires, notamment le Conseil Général, le CCAS de CHÂTEAUROUX et les bailleurs sociaux. L'objectif était de mieux articuler tous les dispositifs, pour l'ensemble du département, afin d'orienter au mieux et au plus vite les personnes en difficulté, soit en direction de l'hébergement d'urgence, du logement accompagné (maison relais, intermédiation locative...) ou encore du logement autonome qui convient à leur situation. Parallèlement, dans le cadre du **Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale**, la DDCSPP et ses partenaires ont identifié des marges de progrès et adapté le fonctionnement de la commission consultative des actions de préventions des expulsions locatives. Tous ces chantiers seront prolongés en 2014, pour améliorer encore l'insertion par le logement d'un maximum de personnes en difficulté.

Favoriser l'accès au logement des personnes en souffrance psychique

Les personnes ou les familles présentant des troubles du comportement, ou une inadaptation au logement lié à ces troubles, n'avaient que trop rarement des propositions de logement.

Depuis fin 2013, 6 logements sont financés par l'État en intermédiation locative et 12 places de pensions de famille spécialisées ont été créées. Ce public peut maintenant être logé et bénéficier d'un accompagnement social adapté.

C - Le soutien aux ressortissants de l'ONAC

Dans le cadre de sa mission de solidarité, le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre attribue des aides financières.

Non imposables, les aides financières de l'ONAC ne sont pas déclarables ni récupérables sur les successions.

Aides attribuées en 2013	Nombre de bénéficiaires	Montants
1. aides pour difficultés financières	66	24 596
2. Frais médicaux	8	3 100
3. participation frais d'obsèques	57	24 100
4. Maintien à domicile	24	10 125
5. Aide différentielle aux conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC	47	37 117
6. Aide aux hospitalisés ou hébergés *	878	12 029
	1 080	111 067

6.* il s'agit de colis offerts aux personnes hospitalisées ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour le 11 novembre, que le Conseil général subventionne chaque année à hauteur de 10 000 €.



mémoire et solidarité

2 - Promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

A - La politique de la Ville

En octobre 2013, **une nouvelle déléguée du Préfet pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville** a pris ses fonctions. Assurant la présence de l'État dans ces quartiers urbains, elle est l'interlocutrice quotidienne des acteurs et partenaires locaux du contrat urbain de cohésion sociale.

En 2013, l'enveloppe globale déléguée par l'**Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé)** au département de l'Indre s'élève à 373 862 euros répartis comme suit :

- 16 000 euros au titre de l'Atelier Santé Ville
- 26 500 euros au titre de la coordination des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
- 123 695 euros au titre du programme des actions hors dispositif de réussite éducative (DRE), santé ville et coordination CUCS :

Thématique emploi et développement économique	15 projets financés - 52 000 euros
Thématique éducation et accès aux savoirs de base	5 projets financés - 6 500 euros
Thématique santé et accès aux droits	8 projets financés - 9 000 euros
Thématique culture et expression artistique	4 projets financés - 9 000 €
Thématique lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	13 projets financés - 41 600 euros dont 9 projets VVV (Ville-Vie-Vacances) pour 10 000 euros
Thématique accès aux droits et lutte contre les discriminations	3 projets financés - 2 595 euros

207 667 euros sont dédiés au dispositif de réussite éducative (accompagnement personnalisé pour chaque enfant) et 15 postes d'adultes-relais sont également financés.

Les thématiques dominantes du CUCS de Châteauroux (emploi, santé, lien social) représentent 83 % de la dotation globale hors dispositif de réussite éducative.

B - La lutte contre le surendettement

La Banque de France de son côté assure l'accueil et l'information des particuliers :

- Concernés par une procédure de traitement du surendettement des personnes physiques visées aux articles 331-1 et suivants du code de la consommation, ou demandeurs d'information sur ce dispositif ;
 - Souhaitant exercer un droit d'accès aux fichiers dont elle assure la gestion, notamment le fichier national des incidents de remboursement de crédit aux particuliers et le fichier national des chèques irréguliers FNCCI ;
 - Voulant bénéficier de la procédure de « droit au compte » prévue à l'article L. 312-1 du code monétaire et financier ;
 - Intéressés par des questions générales portant essentiellement sur les pratiques et les opérations bancaires.

Ainsi, en 2013, les différentes implantations de la Banque de France dans le département de l'Indre ont accueilli **3430 particuliers** venus pour :

- 1 328, chercher des informations au titre du surendettement,
- 1 440, des demandes de droit d'accès aux fichiers
- 147, demander le bénéfice du « droit au compte »
- 1 064, chercher des informations d'ordre général sur les opérations et services bancaires.

De plus, en 2013, **1 600 exemplaires du Guide du surendettement** ont été diffusés dans l'Indre, à des particuliers, en complément d'une diffusion auprès des organismes pouvant constituer des vecteurs de transmission privilégiés.

3 - Promouvoir l'action éducative, culturelle et sportive

A - Éducation

La mise en œuvre du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et de la loi de refondation de l'École ont constitué les grands enjeux de l'année 2013.

Les nouveaux rythmes scolaires

Les principes généraux de la réforme (24h d'enseignement dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin) visent à **mieux respecter les rythmes naturels d'apprentissage et de repos** et à favoriser ainsi la réussite de tous les élèves à l'école primaire. Ces principes ont été présentés à l'ensemble des maires au cours de plusieurs réunions départementales. Un comité de suivi des rythmes associant les présidents des associations de maires et les acteurs concernés a été constitué et s'est réuni à plusieurs reprises pour échanger sur les difficultés rencontrées. En outre, un **groupe de suivi départemental** associant l'Éducation nationale, la DDCSPP et la Caisse d'Allocations Familiales s'est mobilisé pour rencontrer les maires et les aider à préparer le projet d'organisation du temps scolaire et le **projet éducatif territorial (PEDT)**.

15 communes ont décidé d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013 – soit 17% des écoliers du département – et ont perçu les aides financières dans le cadre du fonds d'amorçage.



La Loi de refondation de l'École

Des moyens supplémentaires en faveur, notamment, de la formation des professeurs ont été accordés à l'Éducation nationale et se sont traduits, malgré la diminution des effectifs, par le **maintien des dotations en postes d'enseignants du département**.

Pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique, les espaces numériques de travail (ENT) sont déployés dans les 27 collèges du département, en partenariat avec le Conseil général.

La création de postes destinés à améliorer l'accueil des enfants de moins de trois ans (2,5 postes) et le dispositif « plus de maîtres que de classes » (3 postes) participent de l'effort en faveur d'une école plus juste et plus efficace.

La loi de refondation de l'École a aussi promu les initiatives pour prévenir les violences et améliorer le climat scolaire : il faut souligner le **travail important mené avec les chefs d'établissement** qui a permis de réduire de 40 % les exclusions définitives dans les lycées et collèges de l'Indre, en repérant plus précocement les élèves au comportement perturbant et en renforçant le volet prévention dans le cadre du projet d'établissement.



Les accueils collectifs de mineurs durant leurs loisirs

La sécurité et la qualité éducative de ces accueils a fait l'objet de 48 contrôles sur 138 séjours déclarés en 2013.

B - Dynamiser la vie associative par la simplification des démarches et l'aide aux projets

Afin de simplifier les démarches déclaratives des associations, la DDCSPP a relayé auprès des points d'appui à la vie associative et des associations de l'Indre la **démarche e-crédation**, qui permet aux bénévoles de réaliser l'intégralité de la déclaration d'association en quelques clics et de suivre l'avancement du dossier en ligne, de manière fiable et rapide.

150 conseils ont été assurés par un agent technique. Les questions les plus fréquentes portent sur le fonctionnement statutaire, la fonction employeur de l'association, les situations conflictuelles au sein des associations, le caractère économique de l'association et les obligations fiscales et sociales qui en découlent, les exonérations fiscales des dons aux associations.

Renforcer la formation accessible aux bénévoles :

La DDCSPP instruit le dispositif déconcentré du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). En 2013, une trentaine de formations a permis à cent cinquante bénévoles de renforcer leurs compétences pour un montant de 17 300 € de subvention.

Aider les projets des associations de jeunesse et d'éducation populaire :

27 projets associatifs ont été financés pour 49 000 €. Ces aides dont le montant est en moyenne de 800 à 1000€, constituent une aide précieuse aux associations de petite taille, à caractère rural, qui contribuent de manière déterminante à l'animation et au développement du **lien social sur le territoire**.

Contribuer au développement du sport pour le plus grand nombre :

Le financement au titre du Centre National pour le Développement du Sport s'est monté à 362 476 € et a permis d'aider 168 structures. Dans le but de contribuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, 41 % de ces financements a concerné des territoires situés en Zone de Revitalisation Rurale, 10 % des territoires « politique de la ville ». A noter que 22 % de l'enveloppe a été consacré à des aides à l'emploi.



4. Promouvoir l'égalité hommes femmes

A - Egalité professionnelle

Une convention ayant été signée entre le Conseil régional et le ministère des droits des femmes, l'Indre participe au dispositif **EGALOCENTRE** ; le comité local d'expérimentation (CLE) a mis en œuvre des sensibilisations des entreprises à l'égalité professionnelle. Afin de faciliter le retour à l'emploi des femmes après un congé parental, deux forums d'information ont été organisés et des accompagnements individuels programmés. Un documentaire de témoignages de femmes du territoire est en cours.

Le **plan national de développement de l'entrepreneuriat féminin d'Août 2013** a été présenté dans l'Indre lors d'une manifestation organisée avec le pôle d'économie solidaire en présence d'une chercheuse sur cette thématique. La réalisation d'un guide à destination des **femmes agricultrices** a bénéficié de l'accompagnement méthodologique de l'État et du soutien financier de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'Égalité.

B - Egalité en droits et en dignité : lutte contre les violences faites aux femmes

L'animation du réseau départemental pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence a été marquée cette année par la mise en œuvre de rencontres interprofessionnelles, réactualisant les connaissances des participants, à l'éclairage des nouvelles découvertes des neuro-sciences. La conférence du Docteur Muriel Salmona à l'occasion de la journée internationale pour l'éradication des violences à l'égard des femmes (25 novembre) a renforcé l'intérêt des formations.

5 - Protéger la santé

Le programme territorial de santé (PTS) de l'Indre

Ce programme est centré sur des actions d'adaptation de l'offre, de coordination et de coopération. Il compte **3 objectifs spécifiques** :

- le maintien et l'amélioration de l'offre de soins,
- la complémentarité des prises en charge,
- la définition des parcours et promotion des dispositifs « aller vers », ainsi que 26 fiches-actions, élaborées autour des **3 axes stratégiques** définis par la conférence de territoire (les soins de premiers recours, la santé mentale et les conduites addictives, les maladies chroniques et l'autonomie).

Seule une action conjuguée de plusieurs acteurs conditionne la réduction des inégalités de santé.

L'initiative du PTS de l'Indre sur la thématique "Santé mentale et conduites addictives" qui fait l'objet de 8 fiches-actions individualisées souligne la dynamique partenariale.

Le Contrat local de santé du Pays d'Issoudun (CLS)

Le CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne a permis une forte mobilisation pour **relever des défis collectifs** face à l'érosion de la démographie médicale et paramédicale et la surmortalité prématurée. A mettre à son actif :

- le projet de création d'un lieu d'information et de prévention du pays d'Issoudun,
- le projet de création d'une **antenne SMUR** (service mobile d'urgence et de réanimation) dans le cadre d'une communauté hospitalière de territoire avec Châteauroux,
- le renforcement de l'objectif de zéro pesticide dans nos villes et villages.

L'année 2013 a également connu l'extension de la permanence des soins au samedi matin, permettant une organisation plus efficace en matière d'accès aux soins.



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER

1 - Garantir les droits et les libertés publiques

A - La délivrance des titres, réglementation

Au titre de l'année 2013, quelques

- 5 181 passeports biométriques ont été délivrés, pour un délai moyen de délivrance de 4,19 jours.
- 17 952 cartes nationales d'identité (CNI) ont été délivrées, avec un délai moyen de 3,24 jours.
- 7 793 permis de conduire délivrés
- 59 121 opérations générant un titre ou une immatriculation de cartes grises ont été instruites par la préfecture.
- 1 204 titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants étrangers.

Nota : la durée de validité des CNI est portée à 15 ans pour les personnes majeures dès le 1^{er} janvier 2014. Cette mesure est également applicable aux CNI sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Sécurisation des titres

Depuis le 16 septembre 2013, le permis de conduire sécurisé au format européen a été mis en place.

L'application informatique dédiée aux titres de séjour sera dotée en 2014 de la reconnaissance des empreintes digitales pour la remise des titres.

En effet, la détection des fraudes documentaires est un souci permanent pour la préfecture, qui veille à former ses agents. Ainsi en 2013 ont été relevés :

- 2 cas de faux passeports dans le cadre de demandes de titres de séjour,
- 5 cas de faux permis étrangers dans le cadre d'échanges des permis,
- 1 cas de faux certificat d'immatriculation,
- 7 cas de fraude portant sur des CNI
- 3 cas de fraude portant sur des passeports



B - Les évolutions réglementaires

En 2013, des évolutions législatives ont bouleversé les règles relatives aux élections municipales : élection concomitante des conseillers communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants, le renforcement de la parité et la fin du panachage dans les communes comptant entre 1000 et 3500 habitants.

Une réforme de la réglementation des armes a été mise en œuvre en septembre 2013, modifiant les catégories d'armes et les procédures de déclaration et d'autorisation.

Par ailleurs, depuis avril 2013, la procédure de recherche dans l'intérêt des familles a été abandonnée, compte tenu du développement des réseaux sociaux et des recherches par internet.

C - Un contrôle de légalité modernisé et rationalisé

Complément de l'aspect « conseil aux élus » le contrôle de légalité est une mission régalienne de l'État. Près de 80 % des actes transmis à la préfecture sont soumis au contrôle de légalité, dont **la totalité des actes prioritaires**.

Le dispositif de télétransmission des documents présente des avantages indéniables de sécurisation de la transmission, de rapidité des accusés-réception, de gain de coût de reprographie et d'affranchissement, mais il doit continuer à se développer, notamment avec l'application « ACTES BUDGÉTAIRES », encore trop peu utilisée.

2 - La révision des valeurs locatives professionnelles

L'article 34 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a acté le principe de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Les valeurs locatives actuelles qui datent de 1970 ne reflètent plus la réalité du marché locatif. Aussi, après une phase de concertation en 2010, des représentants des associations d'élus locaux, des parlementaires et des organisations professionnelles ont-ils validé la nécessité d'une révision.

Il a été décidé de conduire cette révision par étapes, en commençant par les locaux professionnels qui représentent 3,3 millions de locaux sur le plan national.

Il s'agit de remplacer la notion de « local type » devenue obsolète par un découpage des départements en secteurs d'évaluation représentant un marché locatif homogène et de mettre en place une grille tarifaire par catégorie de local.

Ce dispositif s'appuie sur **une campagne déclarative** auprès des propriétaires de locaux professionnels, qui s'est déroulée du 11 février au 8 juillet 2013. Des modalités de télédéclaration ont été proposées aux contribuables.

A mi-septembre 2013, les déclarations étaient déposées et des travaux de fiabilisation sont en cours dans les services locaux de la DGFIP, avec pour objectif d'avoir des informations révisées (catégorie et surfaces) pour tous les locaux professionnels.

S'agissant plus particulièrement de l'Indre, environ **17 000 déclarations étaient attendues** et 90% ont été déposées en 2013.

Le rôle décisionnel des commissions

- L'article 34 de la LFR de 2010 prévoit de donner un rôle important aux représentants des élus et des usagers dans la constitution de la sectorisation et des grilles tarifaires.

- De nouvelles commissions départementales ainsi que les Commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID et CIID) participeront à l'élaboration du projet départemental mais un report ministériel de calendrier dans la création de ces commissions entraîne mécaniquement le report de la taxation de 2015 à 2016.

3 - QUALIPREF

Dans le cadre du renouvellement du label Qualipref, la préfecture de l'Indre a été audité le 23 janvier dernier. **La qualité de l'accueil réservé par la préfecture au public est son point fort.**

Sont appréciés : la signalétique, les plaquettes d'information, les services à disposition, l'écran d'affichage, l'affichage des statistiques et le dépôt direct pour les cartes grises.

Baromètre de l'accueil public : Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) organise chaque année des enquêtes mystères visant à établir un baromètre public de l'accueil, dont l'objectif est d'évaluer la qualité de l'accueil au regard **du référentiel Marianne (11 engagements mesurables)** dans chaque site et d'établir un classement des sites pour chacun des réseaux audités : services préfectoraux, services des finances publiques, services judiciaires, services de l'éducation nationale et bibliothèques universitaires. Les services préfectoraux sont en tête de classement du baromètre avec une note de 7/10 au plan national.

En 2013, sur les 140 sites préfectoraux audités, la préfecture de l'Indre obtient un très bon résultat et se place à la 12^{ème} place du classement avec une note de 8,3/10.



